

## NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS

### Contexte

Les dispositions prévues par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, prévoient la réalisation d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à joindre au Compte Financier Unique.

La forme et la présentation de cette note restent à l'appréciation de la collectivité ; les points développés dans la présente note sont les suivants :

- présentation agrégée des résultats ;
- Les budgets annexes : présentation de l'exercice ;
- Le budget principal : présentation de l'exercice et ratios ;
- La dette de la collectivité ;
- Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions ;
- liste des délégataires de services publics ;
- tableau des acquisitions et cessions immobilières.

### 1- PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS

La CCPR en 2025 présentait un budget principal et 8 budgets annexes, un de moins qu'en 2024, le budget annexe de la ZAE de Villeteureix ayant été clôturé fin 2024 :

- Un budget de zone économique : les Jarissous (Tocane) – clôturé en fin d'année 2025 ;
- Un budget de zone à usage d'habitation : Lotissement de Douchapt ;
- Un budget de tourisme : Office de Tourisme Intercommunal
- Un budget pour le Village de Beauclair
- Deux budgets d'assainissement : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV) - clôturé en fin d'année 2025 ;
- Un budget pour le service Autorisation des Droits du Sol (instructions d'urbanisme) ;
- Un budget REOMI en gestion par le SMD3. **Les résultats de ce budget n'entrent pas dans la capacité de financement de la collectivité, aussi les éléments présentés dans cette note n'agrègent-ils pas les données budgétaires de la Reomi car cela fausserait l'analyse.**

L'ensemble des budgets cumulés (hors budget REOMI) représente une dépense de **18 690 536.91 € en 2025** répartis entre le fonctionnement pour 14 479 320.23 € et l'investissement pour 4 211 216.68 € soit 77% de fonctionnement et 23% d'investissement.

Le budget REOMI quant à lui s'est établi en 2025 à 2 922 731.82 € de dépenses (fonctionnement uniquement).

### DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT, BUDGETS AGRÉGÉS :

	DEPENSES/RECETTES	Crédits ouverts (BP+DM+Ràr N-1)	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Totaux (Réal.+RAR)
<b>BUDGET</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>				
Budget Principal	DEPENSES	5 168 874,16 €	3 084 380,74 €	529 259,64 €	3 613 640,38 €
	RECETTES	5 168 874,16 €	3 239 266,31 €	313 731,66 €	3 552 997,97 €
SPANC	DEPENSES	26 004,00 €	19 994,25 €	0,00 €	19 994,25 €
	RECETTES	36 909,48 €	10 292,50 €	0,00 €	10 292,50 €
OTI	DEPENSES	18 935,00 €	14 359,63 €	4 443,00 €	18 802,63 €
	RECETTES	28 030,66 €	22 540,50 €	0,00 €	22 540,50 €
VILLAGE BEAUCLAIR	DEPENSES	13 810,10 €	10 737,96 €	2 903,66 €	13 641,62 €
	RECETTES	13 810,10 €	2 971,00 €	0,00 €	2 971,00 €
LOTISSEMENT	DEPENSES	285 783,88 €	178 098,24 €	0,00 €	178 098,24 €
	RECETTES	285 783,88 €	107 685,64 €	0,00 €	107 685,64 €
ADS	DEPENSES	3 000,00 €	94,80 €	0,00 €	94,80 €
	RECETTES	3 060,74 €	992,55 €	0,00 €	992,55 €
ZA VILLETUREIX	DEPENSES				0,00 €
	RECETTES				0,00 €
ZA JARISSOU	DEPENSES	361 944,76 €	361 944,76 €	0,00 €	361 944,76 €
	RECETTES	361 944,76 €	361 944,76 €	0,00 €	361 944,76 €
UTMV	DEPENSES	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	RECETTES	7 168,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>				
	DEPENSES TOTALES	5 883 351,90 €	3 674 610,38 €	536 606,30 €	4 211 216,68 €
	RECETTES TOTALES	5 905 582,28 €	3 745 693,26 €	313 731,66 €	4 059 424,92 €

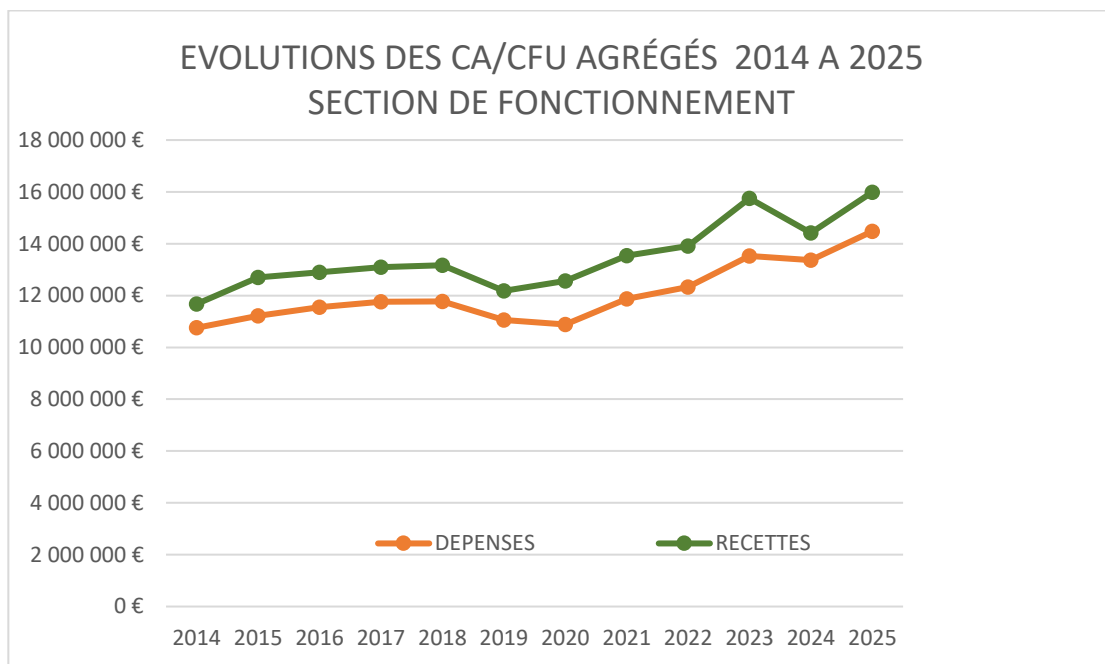
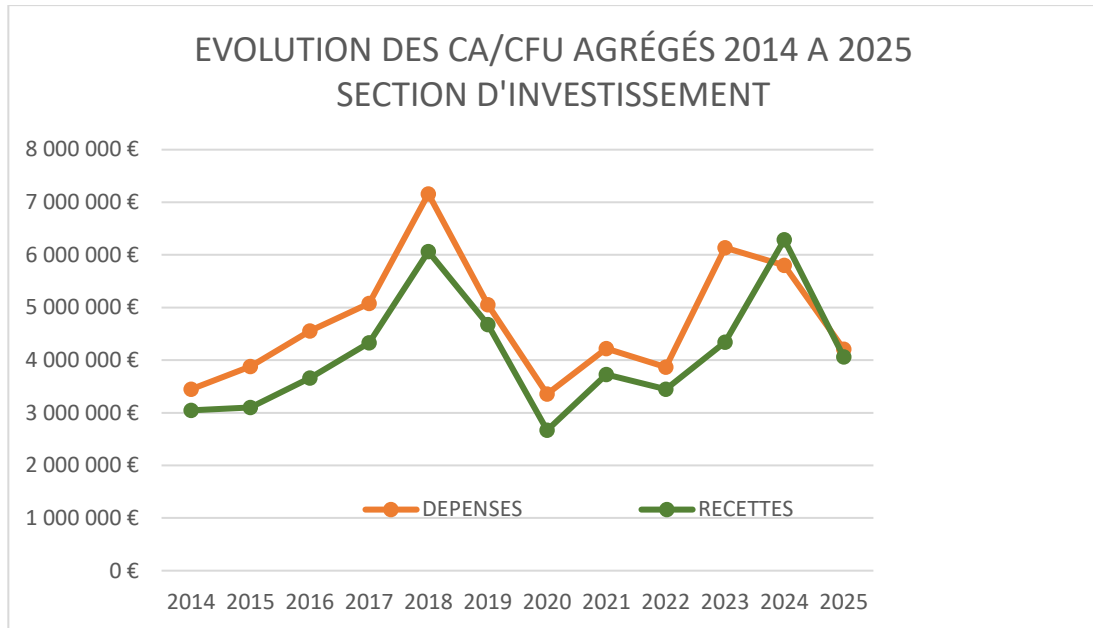
**DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT, BUDGETS AGRÉGÉS :**

	DEPENSES/RECETTES	Crédits ouverts (BP+DM+Ràr N-1)	Réalisations	Rattachements	Totaux (Réal.+Ratt.)
<b>BUDGET</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Budget Principal	DEPENSES	14 240 362,65 €	12 450 348,26 €	429 403,68 €	12 879 751,94 €
	RECETTES	14 240 362,65 €	14 123 033,78 €	259 078,53 €	14 382 112,31 €
SPANC	DEPENSES	230 049,00 €	207 236,76 €	284,14 €	207 520,90 €
	RECETTES	243 419,45 €	224 215,19 €	381,82 €	224 597,01 €
OTI	DEPENSES	348 288,90 €	326 055,76 €	5 279,86 €	331 335,62 €
	RECETTES	348 288,90 €	317 923,74 €	13 411,88 €	331 335,62 €
VILLAGE BEAUCLAIR	DEPENSES	124 713,92 €	87 289,06 €	11 880,59 €	99 169,65 €
	RECETTES	124 713,92 €	106 872,47 €	1 755,82 €	108 628,29 €
LOTISSEMENT	DEPENSES	285 783,88 €	178 098,24 €	0,00 €	178 098,24 €
	RECETTES	285 783,88 €	178 098,24 €	0,00 €	178 098,24 €
ADS	DEPENSES	157 865,00 €	157 067,29 €	0,00 €	157 067,29 €
	RECETTES	157 865,00 €	157 067,29 €	0,00 €	157 067,29 €
ZA VILLETUREIX	DEPENSES				0,00 €
	RECETTES				0,00 €
ZA JARISSOU	DEPENSES	626 381,59 €	626 376,59 €	0,00 €	626 376,59 €
	RECETTES	626 381,59 €	609 487,43 €	0,00 €	609 487,43 €
UTMV	DEPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	DEPENSES TOTALES	16 013 444,94 €	14 032 471,96 €	446 848,27 €	14 479 320,23 €
	RECETTES TOTALES	16 026 815,39 €	15 716 698,14 €	274 628,05 €	15 991 326,19 €

	Crédits ouverts (BP+DM+Ràr N-1)	Réalisations	Restes à réaliser / Rattachements	Totaux (Réal.+RAR)
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES INV+FONCT</b>	21 896 796,84 €	17 707 082,34 €	983 454,57 €	18 690 536,91 €
	Crédits ouverts (BP+DM+Ràr N-1)	Réalisations	Restes à réaliser / Rattachements	Totaux (Réal.+Ratt.)
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES INV+FONCT</b>	21 932 397,67 €	19 462 391,40 €	588 359,71 €	20 050 751,11 €

REOMI	DEPENSES	3 674 092,00 €	2 922 731,82 €	0,00 €	2 922 731,82 €
	RECETTES	3 674 092,00 €	3 676 876,30 €	0,00 €	3 676 876,30 €

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des dépenses et recettes des budgets cumulés depuis 2014 (hors Reomi) :



NB : Le pic de recettes constaté en 2023 est lié aux éléments suivants :

-« Filet de sécurité » perçu au titre des dépenses 2022 et assurance suite à la grêle : 458 000 €

-+7.1% augmentation des bases de fiscalité : +460 000 €

-fraction de TVA + 107 000 €

-Modification du mode de gestion des budgets de ZAE par la trésorerie (réalisation des stocks finaux en dépenses et recettes) : 814 000 €

### + Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement, budgets agrégés :

	CFU 2024 agrégés	CFU 2025 agrégés	évolution €	évolution %
Dépenses (1)	13 367 118,92	14 479 320,23	1 112 201,31	8%
dont 67 cessions/diff. Réal (2)	83 835,80	917 669,34	833 833,54	995%
dont 68 provisions (3)	12 861,54	226 000,00	213 138,46	1657%
<b>Dépenses retraitées (1) - (2) - (3)</b>	<b>13 270 421,58</b>	<b>13 335 650,89</b>	<b>65 229,31</b>	<b>0,5%</b>
Recettes (4)	14 412 661,78	15 991 326,19	1 578 664,41	11%
dont 77 cessions/diff. Réal (5)	56 598,20	914 470,00	857 871,80	1516%
dont 75821 reprises ZAE (6)	151 234,72	440 310,07	289 075,35	191%
<b>Recettes retraitées (4) - (5) - (6)</b>	<b>14 204 828,86</b>	<b>14 636 546,12</b>	<b>431 717,26</b>	<b>3%</b>

Ratios calculés sur les budgets agrégés après retraitement

On constate que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1.112 M € là où les recettes ont augmenté de 1.578 M €. Ces augmentations sont liées à des éléments ponctuels importants :

- en dépenses : Opérations de cessions 917 000 €  
Provisions 226 000 € (B&A)
- En recettes : Opérations de cessions 914 000 €  
Opérations « croisées » budgets de stock 440 000 € (151 000 € en 2024)

Une fois « retraitées » de ces opérations particulières, on constate que les dépenses ont augmenté de 65 000 € soit +0.5% entre 2024 et 2025, ce qui dénote une grande stabilité, et les recettes de 3%.

Certaines opérations ponctuelles ont eu un impact non négligeable sur l'exercice 2025 notamment sur l'augmentation des recettes de fonctionnement. Il conviendra de prendre en considération le caractère non renouvelable de ces opérations.

### + Amélioration de l'autofinancement

L'amélioration de la Capacité d'autofinancement est un signal positif qui est toutefois à prendre avec précaution, car lié pour partie aux opérations exceptionnelles évoquées plus haut, et notamment les reprises de budgets de stock.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution €	Evolution %
CAF brute	1 777 499 €	2 459 639 €	+682 139 €	+38%
CAF nette	1 189 565 €	1 842 965 €	+653 400 €	+54%

(ratios calculés sur le budget principal après retraitement)

### + Les ratios de rigidité

Ratio	Marge d'autofinancement courant	Rigidité des charges structurelles	Charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement
CFU 2024 Budget Principal	0,91	45 %	50.35 %
CFU 2025 Budget Principal	0.86	41 %	50.74 %

L'amélioration de la capacité d'autofinancement s'accompagne d'un allègement de la rigidité des charges structurelles, c'est-à-dire de la part de charges obligatoires auxquelles doit faire face la collectivité (personnel, annuité de la dette). De ce fait la marge d'autofinancement courant s'améliore de près de 10%. Le ratio de charge de personnel se maintient.

**2- Eléments explicatifs sur la réalisation budgétaire 2025, budgets annexes****2.1- Budgets de zones****-Le budget de la ZAE du Jarissou**

Ce budget a été clôturé en 2025. Les opérations croisées entre le budget principal et le budget annexe ont été les suivantes :

***Liens BP / budgets de ZAE de Jarissou (budget de clôture), inscriptions au budget principal :***

* recettes d'investissement :	(16) 33 333.29 €
	(27) 64 402.13 €
* dépenses d'investissement :	(21) 361 944.76 € op 82
* recettes de fonctionnement :	(75) 262 211.83 € reversé en INV par le virement de section

*Coût final au budget principal de la clôture ZAE Jarissou : 1 997.51 (contre 9 817 € en 2024).*

Le résultat final 2025 de ce budget s'élève à un excédent de fonctionnement de 5 €, qui sera intégré au Budget Principal 2026 lors de l'affectation des résultats.

**-Le budget du lotissement à usage d'habitation de Douchapt :**

Aucune vente n'a eu lieu en 2025, un lot reste à vendre.

Ce budget ne nécessite pas de subvention d'équilibre. Des mouvements croisés entre ce budget et le budget principal ont eu lieu en 2025 afin de régulariser les affectations (c/1068) des exercices antérieurs.

***Liens BP / budgets de du Lotissement, inscriptions au budget principal :***

* dépenses d'investissement :	(27) 107 685.64 €
* recettes de fonctionnement :	(75) 178 098.24 € reversé en INV par le virement de section
<i>Impact final au budget principal : +70 412.60 € excédentaires</i>	

**2.2- Budgets d'eau et assainissement****-Le budget de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)**

Ce budget a été clôturé fin 2025. Le résultat final 2025 de ce budget s'élève à un excédent d'investissement de 2 168.50 €, qui sera intégré au Budget Principal 2026 lors de l'affectation des résultats.

**-Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le budget du SPANC clôture avec un excédent de fonctionnement de 44 265.06 €, en augmentation par rapport à 2024 et revenant à son niveau « historique ». La diminution constatée en 2024 était liée à un reversement exceptionnel de l'excédent pour un montant de 10 354,20 € envers le budget principal afin de régulariser le transfert de 2 assainissements qui avaient été portés par le budget SPANC au lieu du budget principal.

Les dépenses présentent des diminutions, notamment au niveau du personnel (départ d'un instructeur en cours d'année, remplacement en 2026) et des honoraires (nb factures et tarifs SOGEDO notamment).

Les recettes ont été stables, entre diminution des régies et augmentation des redevances. Ce budget s'est équilibré par ses propres recettes, sans subvention d'équilibre.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Excédent de fonctionnement</b>	41 951,09	39 080,24	39 530,33	47 395,25	27 188,95	44 265,06
<b>Aides Agence de l'eau</b>	26 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Redevances</b>	171 647,72	187 461,25	185 243,75	191 143,19	186 473,06	193 887,42
<b>Prestations</b>	37 845,29	52 169,63	42 391,45	31 107,24	29 272,72	25 859,78

*Budget annexe du SPANC*

**2.3- Budget annexe de Beauclair****-Le budget du village de gîtes de Beauclair :**

Le budget du Village de Beauclair a légèrement diminué ses dépenses de fonctionnement par-rapport à 2024 et 2023, sans pour autant revenir aux niveaux antérieurs. En parallèle, les recettes continuent à baisser : on constate une diminution constante depuis 2022. La subvention d'équilibre du budget principal s'est trouvée nécessairement augmentée. Le niveau de subvention d'équilibre a doublé par-rapport à 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Subvention réalisée</b>	29 650,61	23 537,02	48 317,05	21 348,08	50 306,06	64 959,52
<b>Recettes de locations + options (c/7078+70878+752)</b>	34 883,70	49 586,31	56 842,24	49 201,39	45 881,41	42 432,39
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	64 599,26	73 386,99	105 786,72	104 766,23	104 297,51	99 169,65

**2.4- Budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)**

Le budget de l'OTI porte les animations directement gérées par l'office. Le budget principal porte, en parallèle, un analytique lié à la politique de développement territorial.

La taxe de séjour perçue en 2025 est en baisse (-16 760 € soit -20%) ainsi que les produits des services. En parallèle, les dépenses réelles sont stables par-rapport au CFU 2024, mais les amortissements (dépenses d'ordre) augmentent de près de 12 000 €, du fait essentiellement du site internet en section d'investissement, dont l'amortissement est prévu sur 2 exercices.

En conséquence, la subvention d'équilibre du budget principal augmente de près de 32 000 € par-rapport au CFU 2024 (soit +15.5%) et +44% depuis 2020.

La section d'investissement n'a pas porté de projet, et n'a donc pas nécessité de subvention d'équipement contrairement à 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Subvention réalisée</b>	164 246,57	199 944,87	200 440,65	234 268,62	205 673,52	237 648,71
<b>Recettes de taxe de séjour</b>	63 661,04	57 155,40	54 775,72	59 711,83	83 481,53	66 721,51
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	242 166,83	280 100,18	280 535,30	308 884,63	321 011,18	331 335,62

**2.5- Le budget des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**

En 2024, suite au départ non remplacé d'un agent de ce service, les dépenses avaient diminué. Elles augmentent en 2025 (+14 000 €) pour revenir à un niveau de stabilité en comparaison des exercices antérieurs.

En parallèle, les recettes sont en très forte progression : suite à l'élargissement du périmètre d'instruction à 8 communes supplémentaires sur la CC Dronne et Belle, les recettes du service sont en augmentation (+34 000 € soit + 120%) et de ce fait le recours à la subvention d'équilibre du budget principal est en diminution (-20 000 €).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Subvention réalisée</b>	93 559,41	126 899,74	125 120,10	125 549,42	113 944,33	94 000,00
<b>Prestation de service</b>	25 842,11	29 520,00	32 472,00	31 635,60	28 801,74	63 067,29
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	120 201,38	154 448,50	157 592,10	157 185,02	142 746,07	157 067,29

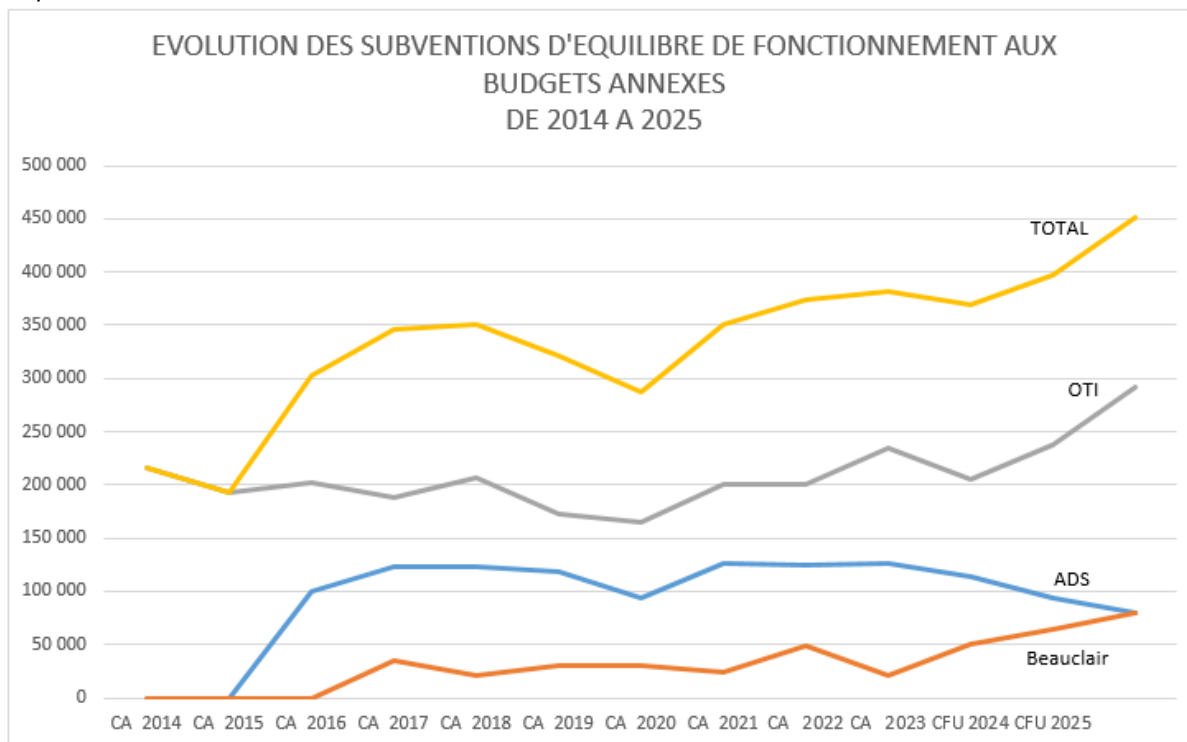
**2.6- Le budget REOMI (redevance incitative)**

**Le budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)** est mis en place depuis l'année 2023, suite à la suppression de la TEOM. Il s'élève en dépenses au CA 2025 à 2 922 731.82 € et en recettes à hauteur de 3 676 876.30 € (excédent de + 754 144.48 € qui sera reporté au budget 2026). Il est en gestion par les services du SMD3.

	2023	2024	2025
<b>Dépenses</b>	2 529 633,20	2 837 692,06	2 922 731,82
<b>Recettes</b>	2 878 961,30	3 337 509,50	3 676 876,30
<b>Excédent de fonctionnement</b>	349 328,10	499 817,44	754 144,48

**2.7- Bilan des subventions d'équilibre**

Le budget principal a porté 396 608.23 € de subventions d'équilibre de fonctionnement en 2025 soit + 26 600 € par-rapport à 2024, pour 404 714.62 € budgétés. Les virements d'équilibre se font toujours en fin d'année sur la base des besoins réels de l'exercice afin que les budgets annexes clôturent si possible à l'équilibre.



Budget	BP 2024 (avec DM)	CFU 2024	BP 2025 (avec DM)	CFU 2025	différence CA 25 / CA 24
<b>ADS</b>	125 564,00	113 944,33	88 143,80	94 000,00	-19 944,33
<b>OTI</b>	237 211,12	205 673,52	241 768,90	237 648,71	+31 975,19
<b>Beauclair</b>	72 434,77	50 306,06	74 801,92	64 959,52	+14 653,46
<b>Sous-total sub. de fonctionnement</b>	435 209,89	369 923,91	404 714,62	396 608,23	+26 684,32
<b>ZAE Jarissou (avance)</b>	9 817,67	9 817,67	-	-	-9 817,67
<b>Lotissement</b>	-	-	-	-	-
<b>UTMV</b>	-	-	-	-	-
<b>Sous-total sub. d'investissement (ou avance)</b>	9 817,67	9 817,67	-	-	-9 817,67
<b>Total</b>	445 027,56	379 741,58	404 714,62	396 608,23	+16 866,65

**3- Éléments explicatifs sur la réalisation budgétaire 2025, budget principal**

Les ratios financiers sont calculés à partir du compte financier unique 2025 avec la population DGF soit 22 623 habitants en 2025.

**+ Résultats****CFU 2025 BP :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		944 344,50	757 352,68		757 352,68	944 344,50
Opérations de l'exercice	12 879 751,94	14 382 112,31	3 084 380,73	3 239 266,31	15 964 132,67	17 621 378,62
<b>TOTAUX</b>	<b>12 879 751,94</b>	<b>15 326 456,81</b>	<b>3 841 733,41</b>	<b>3 239 266,31</b>	<b>16 721 485,35</b>	<b>18 565 723,12</b>
Résultats de clôture		2 446 704,87	602 467,10			1 844 237,77
Restes à réaliser			529 259,64	313 731,66	529 259,64	313 731,66
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 879 751,94</b>	<b>15 326 456,81</b>	<b>4 370 993,05</b>	<b>3 552 997,97</b>	<b>17 250 744,99</b>	<b>18 879 454,78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 446 704,87</b>	<b>817 995,08</b>			<b>1 628 709,79</b>

**Pour rappel CFU 2024 BP :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		284 377,15	597 098,29		597 098,29	284 377,15
Opérations de l'exercice	11 900 643,38	12 987 430,82	4 868 575,21	4 708 320,82	16 769 218,59	17 695 751,64
<b>TOTAUX</b>	<b>11 900 643,38</b>	<b>13 271 807,97</b>	<b>5 465 673,50</b>	<b>4 708 320,82</b>	<b>17 366 316,88</b>	<b>17 980 128,79</b>
Résultats de clôture		1 371 164,59	757 352,68			613 811,91
Restes à réaliser			425 784,21	1 001 316,80	425 784,21	1 001 316,80
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>11 900 643,38</b>	<b>13 271 807,97</b>	<b>5 891 457,71</b>	<b>5 709 637,62</b>	<b>17 792 101,09</b>	<b>18 981 445,59</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 371 164,59</b>	<b>181 820,09</b>			<b>1 189 344,50</b>

Le résultat reporté de fonctionnement pour le BP 2026 s'élève à 1.6 M €, supérieur à celui de fin 2025. Plusieurs explications à ce bon résultat :

-Réalisation des opérations d'investissement à hauteur de 61% (2.076 M € pour 3.4 M € budgétés). Sur les 1.3 M non réalisés, 551 000 € sont inscrits en restes à réaliser et donc pré-financés par le report excédentaire (compte 1068). On arrive alors à 2.605 M € de réalisation soit 76.5% des prévisions. **Le résultat comprend donc 800 000 € qui avaient été prévus pour l'investissement et non consommés.**

*Principales opérations non réalisées ou incomplètement réalisées :*

*J Prévert 537 000 €*

*Maison de la Dronne 54 000 €*

*Acquisition de terrains économiques 40 000 €*

*Documents d'urbanisme 33 000 €*

*Voirie 21 000 €*

*Travaux dans les bâtiments 18 000 €*

*Matériel ateliers 16 000 €*

*Matériel écoles 10 000 €*

-Inscriptions « prudentielles » en fonctionnement :

Le budget 2025 avait vu l'inscription de 350 000 € de « dépenses imprévues » : 200 000 € au chapitre 65 (subventions) et 150 000 € au chapitre 012 (personnel).

Seuls 77 000 € ont été consommés, au chapitre 65.

**Le résultat comprend donc 273 000 € issus des « dépenses imprévues » 2025.**

-opérations de reprise du budget « ZAE Jarissous » et régularisations budget Lotissement :

Des opérations croisées ont généré 440 000 € de recettes de fonctionnement et de dépenses d'investissement, qui ont été équilibrées prévisionnellement par le biais du virement de section.

**Le résultat comprend donc 440 000 € issus des opérations de reprises et régularisations de budgets de stock.**

Ces trois éléments expliquent le résultat 2025.

résultat 2024	944 344,50
non consommation INV	798 267,42
"dép imprévues"	273 000,00
opérations budgets stock	440 000,00
cumul	2 455 611,92
résultat 2025	2 446 940,82

A noter dans les réalisations 2025 : la perte de 100 000 € de recettes de foncier non bâti (exonérations décidées par l'Etat après diffusion des états fiscaux) entièrement non compensées. En revanche, la bonne réalisation des produits des domaines +136 000 € (dont péri et extra-scolaire : +36 000 €, sport : +16 000 €, et mises à disposition de personnel, du fait d'un sous-rattachement des recettes 2024) permet un taux satisfaisant de réalisation des recettes.

	Résultat d'investissement (compte 001)	Excédent de fonctionnement reporté potentiel (compte 002)
2022	-918 027,20	1 079 083,16
2023	-597 098,29	284 377,15
2024	-757 352,68	1 189 344,50
2025	-602 467,10	1 628 709,79

## Les investissements :

Les opérations 2025 représentent un montant de 2.076 M € + 529 259 € de restes à réaliser soit 2.605 M €.

Les principales opérations 2025, par ordre de montants, ont été les suivantes :

-la voirie (op 26) : 919 924 € (932 531 € au CFU 2024) dont :

\*534 650 € de travaux

\*385 274 € de fournitures pour travaux en plein

-Aménagement J Prévert (op 50) : 400 025 €

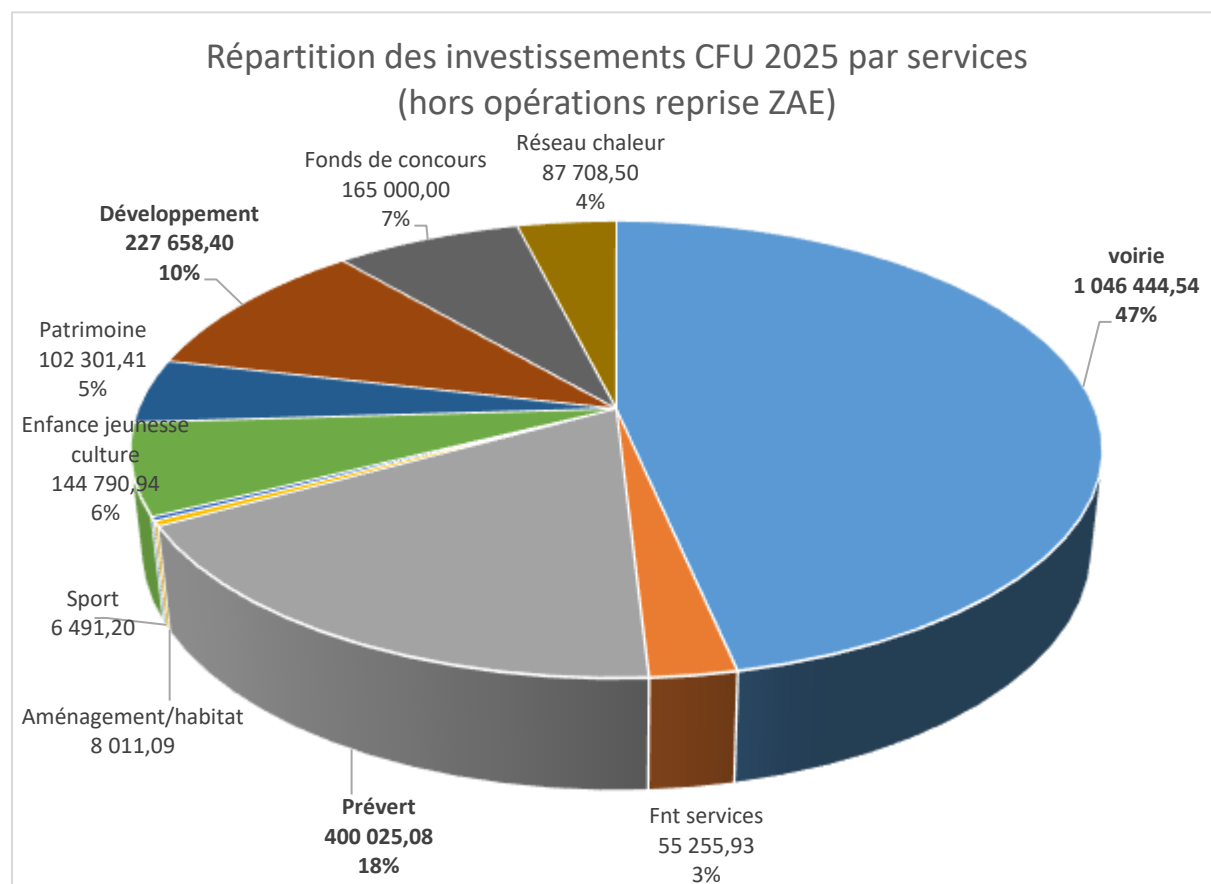
-Zones d'activité (op 65) : 361 944.76 € (neutre, opérations « croisées » de clôture de zone)

-Fonds de concours (op 29) : 165 000 € (Gymnase de Ribérac 150 000 €, SMOLS logements Verteillac 15 000 €)

-Syndicat Périgord Numérique (op 52) : 112 369 €

-Réseau de chaleur (op 81) : 87 708.50 €

-Appel à projets Nature&Transition (op 69) : 84 584.80 €



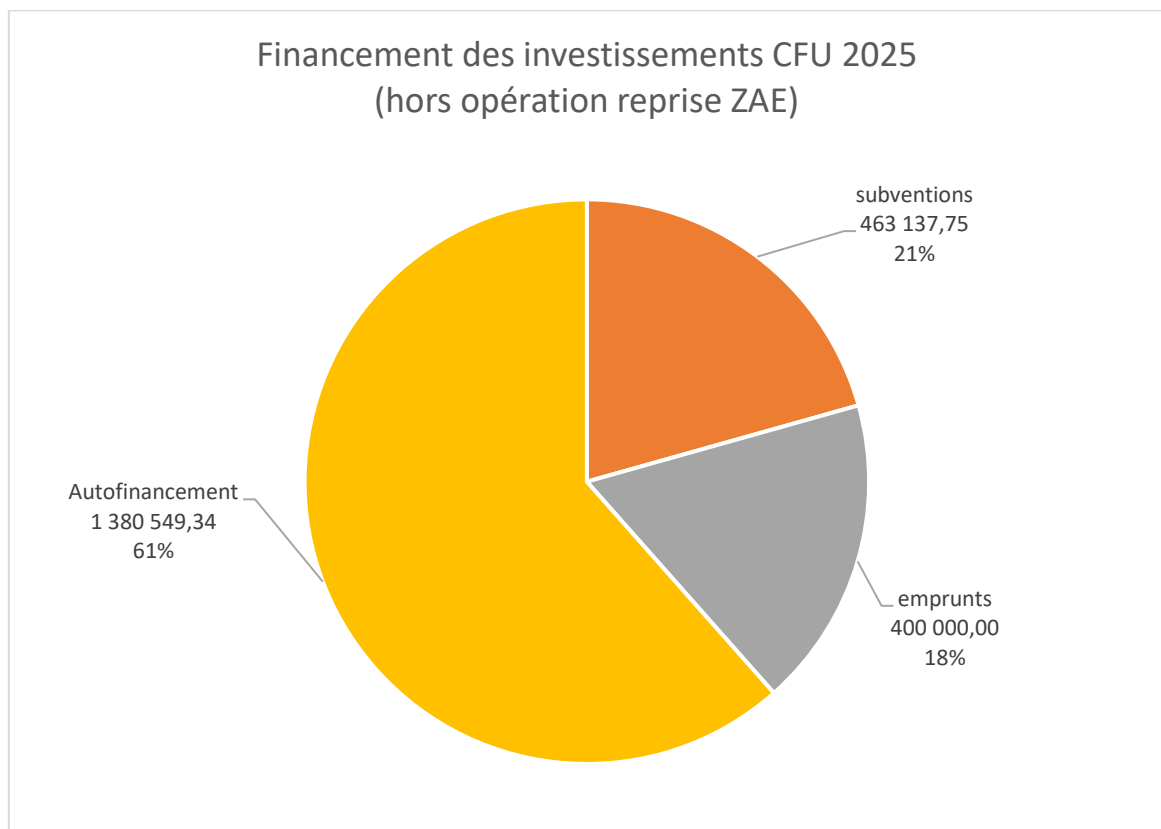
Parmi ces investissements, deux d'entre eux étaient inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement qui avait été adopté par délibération n°2025-53 :

-l'aménagement des locaux Jacques Prévert a été réalisé à 43% des crédits de paiement 2025 ;

-le projet Boucle du Moulin n'a pas été réalisé, le marché ayant été infructueux. Le projet est revu et sera présenté à nouveau au budget 2026.

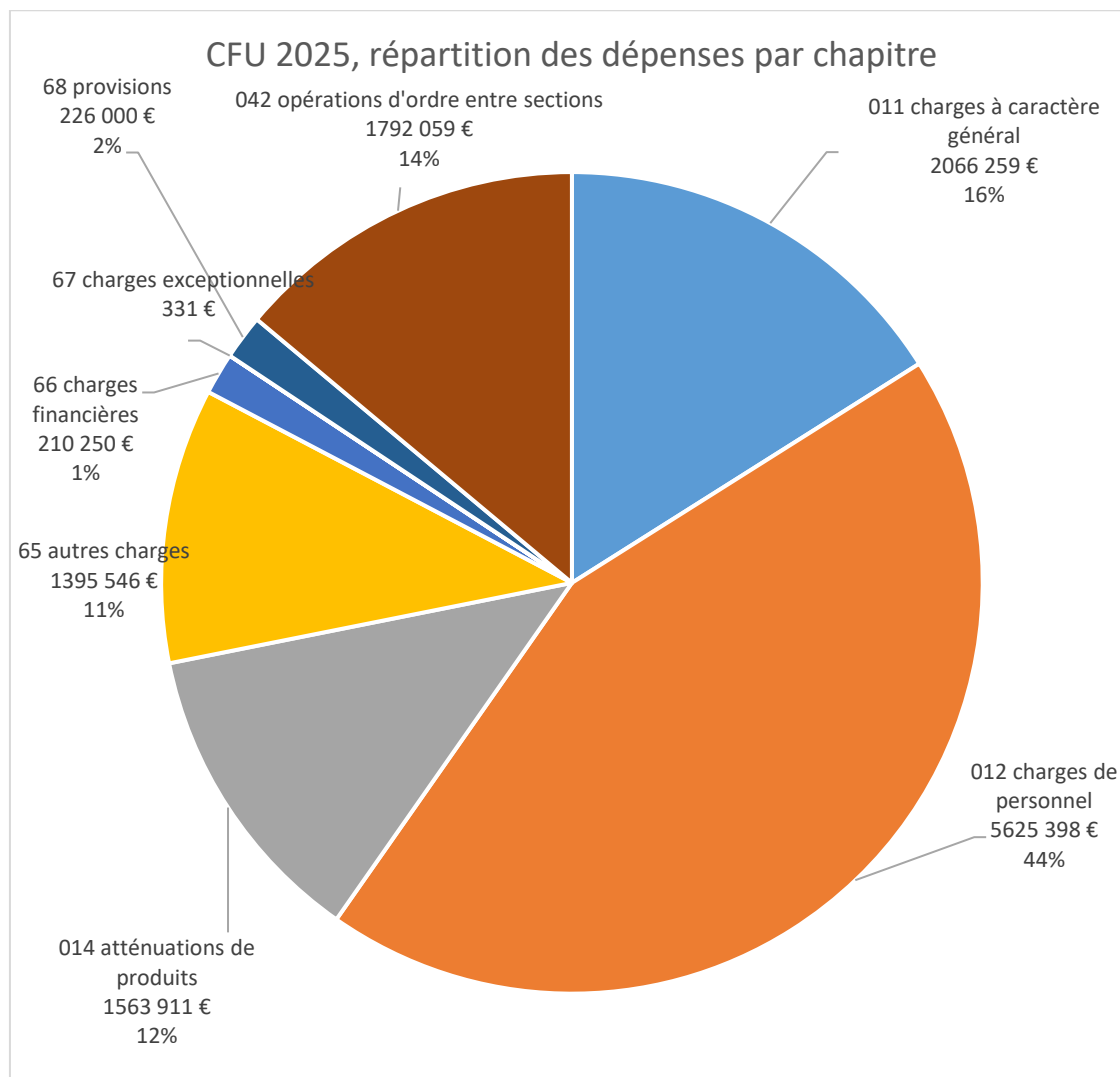
N° AP	N° Opération	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'autorisation de programme révision 2025		Montants des subventions révision 2025	coût global de l'opération	crédits antérieurs réalisés	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	commentaires
			HT	TTC						
<b>BATIMENTS</b>			<b>1 606 168,00</b>	<b>1 927 401,00</b>	<b>1 138 641,00</b>	<b>472 589,14</b>	<b>147 786,90</b>	<b>642 458,00</b>	<b>841 747,00</b>	
2401	50	AMENAGEMENT J PREVERT	1 606 168,00	1 927 401,00	1 138 641,00	472 589,14	147 786,90	937 867,10	841 747,00	Sub : 369 000 DETR + 256 000 CD24 +398 113 € CAF + 99 528 € MSA + 16 000 € RNA phasage : 40% DETR en 2025
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			<b>245 000,00</b>	<b>294 000,00</b>	<b>195 831,00</b>	<b>57 979,20</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>254 000,00</b>	
2501	68	BOUCLE DU MOULIN	245 000,00	294 000,00	195 831,00	57 979,20	0,00	40 000,00	254 000,00	subventions : 80% leader, en 2028
<b>TOTAL DU PPI</b>			<b>1 851 168,00</b>	<b>2 221 401,00</b>	<b>1 334 472,00</b>	<b>530 568,34</b>	<b>147 786,90</b>	<b>977 867,10</b>	<b>1 095 747,00</b>	

Pour financer ces investissements, la collectivité a principalement fait appel à l'autofinancement (61%).



## Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Ventilation des dépenses de fonctionnement 2025 sur le budget principal :



**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent au CFU 2025 à 12 879 751.94 € soit 979 108.56 € de plus qu'au CFU 2024.**

Cette importante augmentation est principalement expliquée par l'augmentation des opérations d'ordre (chapitre 042) qui augmentent de 897 108.56 €, du fait des opérations exceptionnelles portées en 2025 et notamment les **opérations de plus-values et de cessions pour 914 000 €**.

De ce fait, **les dépenses réelles s'élèvent à 11 087 693 € en 2025 contre 11 006 343.23 € en 2024, l'augmentation étant de +81 000 €.**

Parmi ces dépenses réelles, figurent les **inscriptions au chapitre 68 des provisions pour risques et charges**. Elles constituent en 2025 un autre élément important de l'augmentation du budget puisque 226 000 € ont été provisionnés en 2025, concernant l'entreprise Besse&Aupy, contre 12 861 € en 2024. Cette dépense fait partie des dépenses réelles « retraitées », c'est-à-dire sorties du calcul des ratios. Après retraitement, les dépenses réelles sont en diminution par rapport à 2024 :

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution €	Evolution %
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	485 €	480 €	-5 €/hab	-1%

Le chapitre du personnel (012) augmente de 83 000 € soit +1.5% malgré la diminution des effectifs (voir p 20). Il représente 44% des dépenses de la section contre 46% en 2024.

A noter que **le chapitre des charges à caractère général (011) est en diminution de 159 000 € entre le CFU 2024 et le CFU 2025 :**

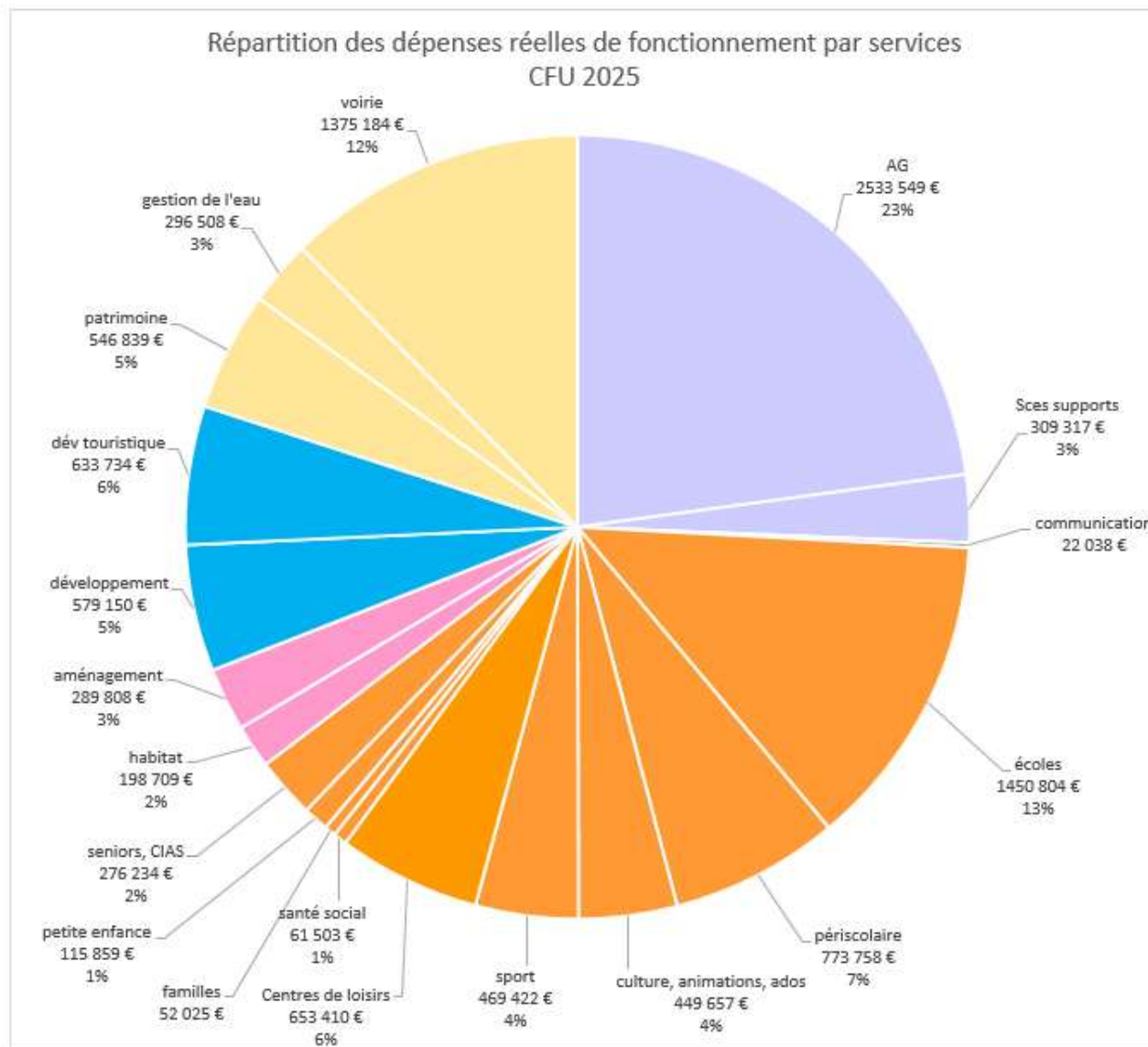
- L'énergie et le combustible ont diminué d'environ 70 000 € ;
- Les fournitures de voirie ont été plus massivement virées en investissement -(+30 000 €, comptes 60633 et 61523 cumulés),
- Le recours aux honoraires et conseils a été réduit (-85 000 €, comptes 617 et 62268 cumulés) ;
- Les réparations ont diminué d'environ 27 000 € (comptes 6155) ;
- Les assurances ont régressé d'environ 30 000 €.

#### Dépenses de fonctionnement, Budget Principal

chapitre		CFU 2024	BP 2025 (+DM)	CFU 2025
011	charges à caractère général	2 225 180,14	2 303 451,88	2 066 258,61
012	charges de personnel	5 542 036,69	5 747 305,00	5 625 397,64
014	atténuations de produits	1 604 392,00	1 579 405,00	1 563 910,50
65	autres charges	1 421 255,75	1 543 683,90	1 395 545,63
66	charges financières	200 527,11	227 752,71	210 250,02
67	charges exceptionnelles	90,00	4 700,00	331,00
68	provisions	12 861,54	232 686,00	226 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>11 006 343,23</b>	<b>11 638 984,49</b>	<b>11 087 693,40</b>
023	virement à la SI	0,00	1 711 080,00	
042	opérations d'ordre entre sections	894 300,15	890 297,81	1 792 058,54
<b>Total dépenses</b>		<b>11 900 643,38</b>	<b>14 240 362,30</b>	<b>12 879 751,94</b>

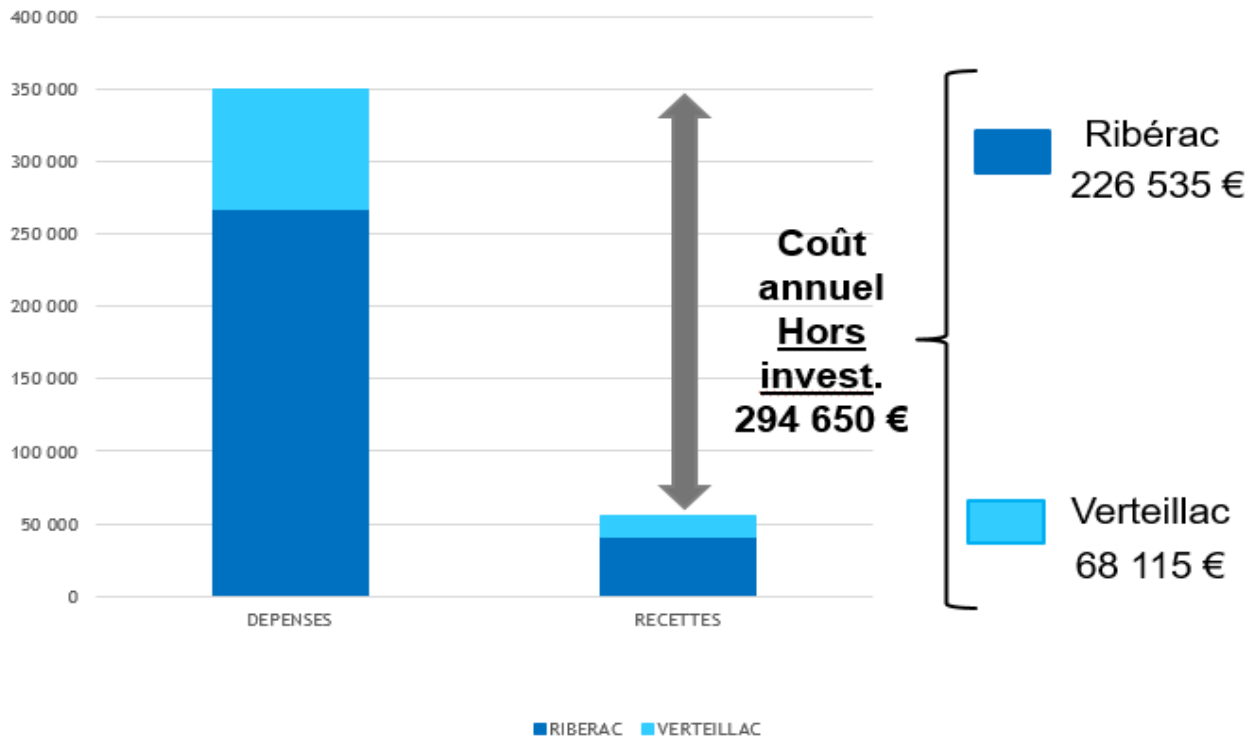
### + Répartition des dépenses réelles par services

Les dépenses réelles d'élèvent en 2025 à 11 087 693 €.

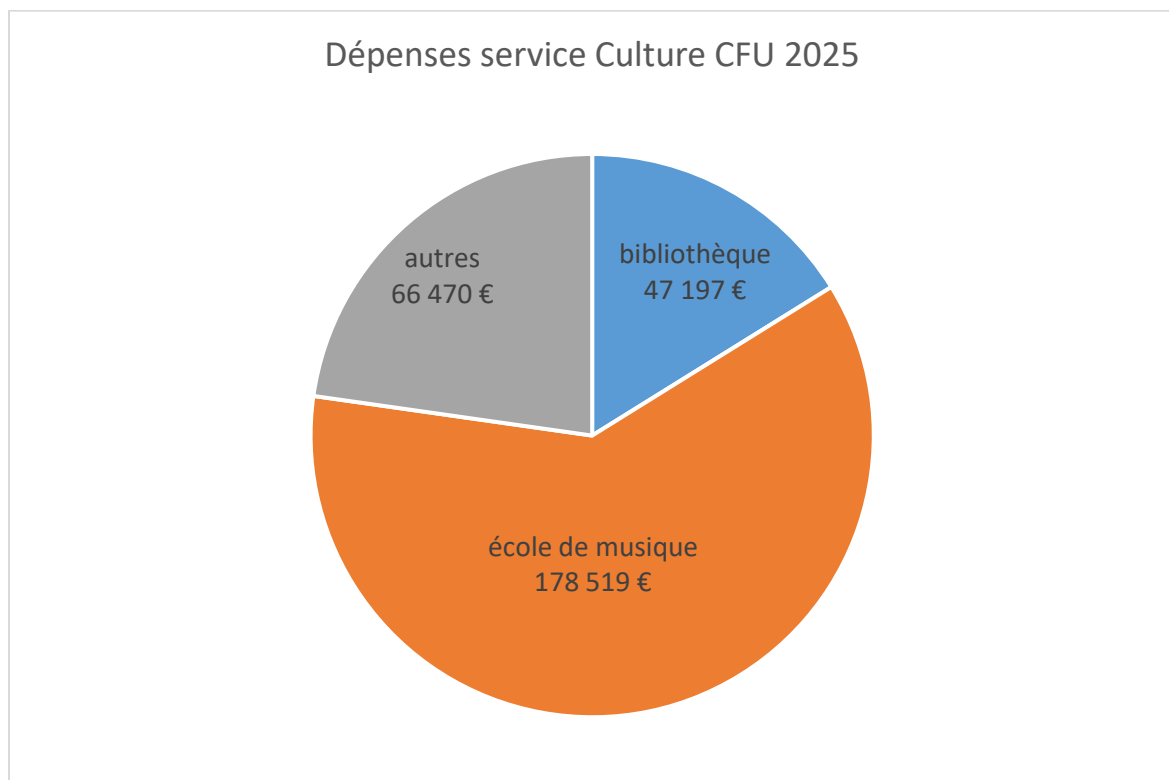


- En 2025 les piscines ont représenté un coût de 294 650 € dont 226 535 € pour la piscine de Ribérac et 68 115 € pour celle de Verteillac.

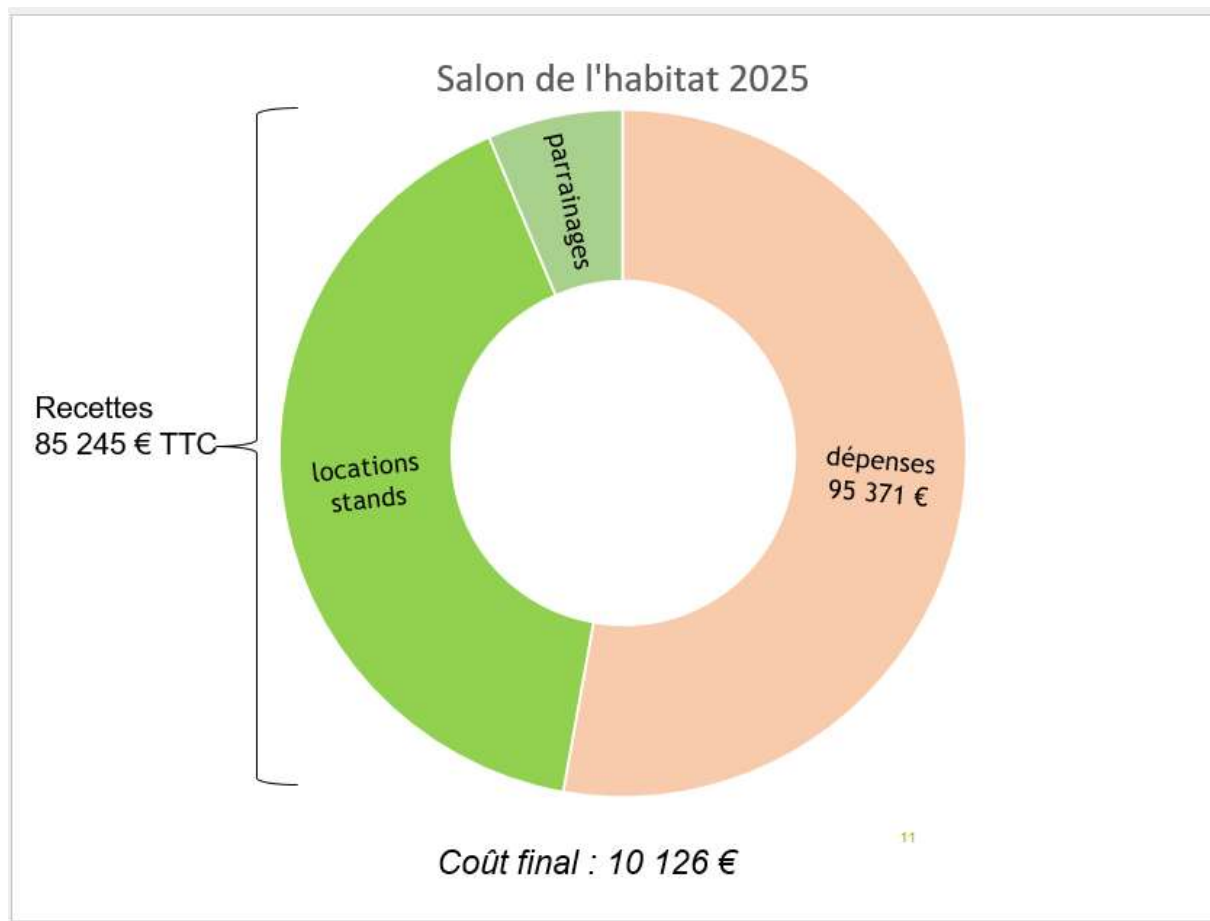
## Coût des piscines 2025



- Les dépenses liées au service culturel sont composées à 60% du coût de l'école de musique (participation et charges annexes).



- **La CCPR a porté en 2025 la 2<sup>e</sup> édition du Salon de l'Habitat et de la rénovation.** Les dépenses ont été portées sur 2 exercices (2024 et 2025). Le coût net de cette action s'est élevé à 10 126 € (hors valorisation du temps de travail des agents CCPR). (Pour rappel le coût final 2023 était de 33 196 €)



### + Le chapitre du personnel : stabilité des effectifs et impact des mesures imposées

Le suivi des effectifs par service montre une stabilité globale en Equivalents Temps Plein (ETP) entre 2024 et 2025 (-0.5 ETP à l'année).

Les effectifs ont été analysés en termes d'ETP « annuels » c'est-à-dire en nombre d'heures globales réalisées rapportées à 35 h. Ainsi par exemple, un contractuel travaillant à mi-temps pendant la moitié de l'année a été comptabilisé comme 0.25 « ETP annuel » ; ou, trois agents à temps plein ayant travaillé pendant 4 mois chacun ont constitué un ETP annuel, l'équivalent d'un agent ayant travaillé toute l'année.

SERVICES	2024					REALISE 2025				
	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	saisonniers	Total ETP	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	saisonniers	Total ETP
Administratif	13,5	12,86	1,04		13,90	13,5	13,11	1	0,14	14,25
Voirie	10	10,67	6,12		16,79	13	13,42	4,31		17,73
Batiments/Esp verts	9,5	8,75		0,25	9,00	6,5	7		0,58	7,58
SPANC	4	4			4,00	3,5	3,33			3,33
Finances/AG	3	3			3,00	3	3			3,00
RH	3	3,33	0,67		4,00	2	2,33	0,67		3,00
Urbanisme	3,5	3,05	3		6,05	4	4,3	2		6,30
Développement	1	1	2,7		3,70	2,5	2,3	1,43		3,73
OT	3,5	3,5	2,3	1,40	7,20	4	4,2	2,21	1,03	7,44
Animation	22	20,15	9,25	1,49	30,89	23	21,34	10,28	2,12	33,74
ATSEM	20	19,3	2,76		22,06	21	19,69	2,8		22,49
Culture	2	1,86			1,86	2	1,86			1,86
Entretien locaux	6	4,97	2,55		7,52	7	5,18	1,11		6,29
Sport	6	5,92		1,15	7,07	5	5		1,25	6,25
AA/GV	0	0			0,00	0	0			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>107,00</b>	<b>102,36</b>	<b>30,39</b>	<b>4,29</b>	<b>137,04</b>	<b>110,00</b>	<b>106,06</b>	<b>25,81</b>	<b>5,12</b>	<b>136,99</b>

Malgré cette stabilité, le chapitre du personnel a évolué de 83 000 € soit +1.5%. A noter que cette augmentation est essentiellement expliquée par les mesures d'augmentation des **taux de cotisations, CNRACL notamment, qui ont généré un surcoût de 75 000 € à personnel constant.**

## + Analyse de gestion des dépenses de fonctionnement

chapitre		BP 2025 (+DM)	CFU 2025	% réalisation
011	charges à caractère général	2 303 451,88	2 066 258,61	90%
012	charges de personnel	5 747 305,00	5 625 397,64	98%
014	atténuations de produits	1 579 405,00	1 563 910,50	99%
65	autres charges	1 543 683,90	1 395 545,63	90%
66	charges financières	227 752,71	210 250,02	92%
67	charges exceptionnelles	4 700,00	331,00	7%
68	provisions	232 686,00	226 000,00	97%
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>11 638 984,49</b>	<b>11 087 693,40</b>	<b>95%</b>
023	virement à la SI	1 711 080,00		0%
042	opérations d'ordre entre sect	890 297,81	1 792 058,54	201%
<b>Total dépenses</b>		<b>14 240 362,30</b>	<b>12 879 751,94</b>	<b>90%</b>

En termes de gestion des dépenses, la réalisation des dépenses réelles a été de 95% en moyenne, 98% pour les charges de personnel comme en 2024.

Le chapitre 011 des charges à caractère général s'est réalisé à 90% soit 237 000 € non réalisés, comparable à 2024 (256 000 € non réalisés). En 2023, la réalisation était de 86% soit 380 000 € qui n'avaient pas été consommés. Les non-consommations sont réparties sur l'ensemble des comptes et des services. A noter l'impact des prix des énergies : 45 000 € non consommés sur les lignes énergie / combustible / carburant.

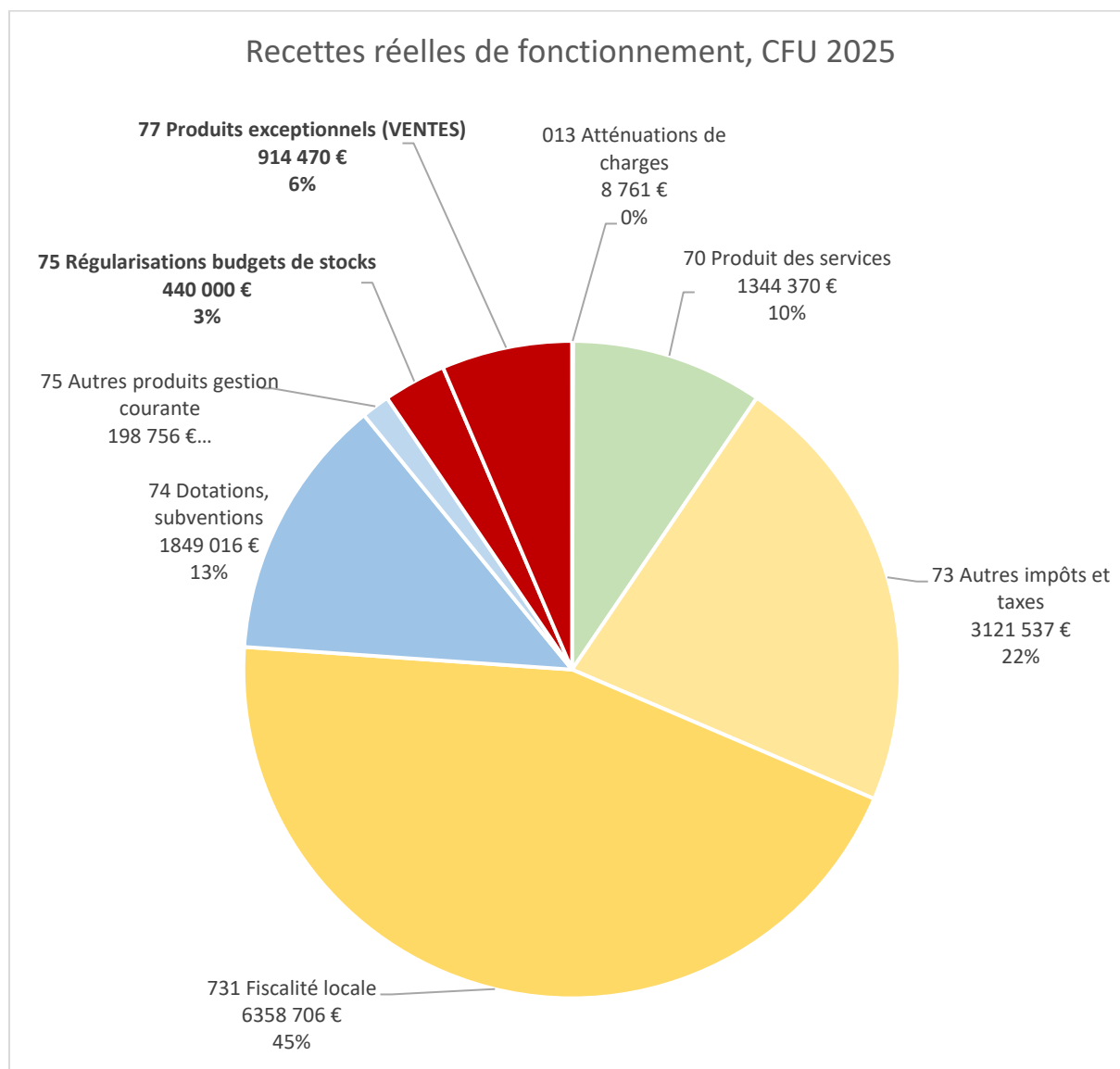
Le chapitre 65 (participations) s'est réalisé à 90% (contre 80% en 2024). Il portait les « dépenses imprévues » au compte 65888, pour un montant de 200 000 € avant DM / 123 000 € après DM.

Les participations obligatoires aux organismes de regroupement (6556) sont en dépassement de 20 000 € par-rapport au budget : la participation au Syndicat mixte Périgord Numérique pour la fibre est supérieure de 8 000 € et la crèche de Mareuil de +25 000 €, compensés par la diminution de 13 000 € de la participation au CRDD, lié à la baisse du nombre d'élèves.

Les subventions (comptes 6574) sont en sous-consommation de 48 700 €, notamment les subventions aux entreprises (-10 000 €) et aux ménages dans le cadre de l'OPAH (-37 700 €).

Les subventions aux budgets annexes ont été réalisées conformément aux prévisions (-8 000 €).

### Des recettes de fonctionnement : une augmentation en trompe-l'œil



Les recettes réelles 2025 s'établissent à 588 €/hab en 2025 contre 564 €/hab en 2024 **soit une augmentation de +2%**.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution €	Evolution %
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	564 €	588 €	+14 €/hab	+2%

(ratios calculés sur le budget principal après retraitement)

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en 2025 à 14.235 M € contre 12.827 M € en 2024 soit une augmentation de 1.4 M € **mais cette augmentation est en grande partie liée aux opérations ponctuelles qui ont été portées par cet exercice : ventes (914 000 €) et opérations croisées de budgets de stock (440 000 €) pour un total de 1.354 M €**. Ces opérations représentent 9% des recettes réelles 2025.

Concernant les recettes de fiscalité, elles s'élevèrent à 9.48 M € en 2025 contre 9.369 M € en 2024 soit une augmentation de 110 000 €. Cette augmentation est essentiellement portée par l'affectation exceptionnelle d'une nouvelle recette, une fraction de la taxe sur les infrastructures de transport, qui s'est élevée à 65 000 € en 2025, non prévue au budget. Pour le reste, on peut noter une augmentation de la CFE et une bonne dynamique des IFR (+16 000 €).

En revanche, la fiscalité « ménages » est en diminution du fait de la perte de bases de foncier non bâti : 200 000 € de dégrèvements de bases (100 000 € de recettes) décidés après l'émission des états fiscaux 2025 et donc non anticipés dans le budget. La fiscalité ménage est ainsi en recul en 2025.

	CFU 2024	CFU 2025
TH	789 419	747 535
TFB	3 162 965	3 249 475
TFNB	838 602	750 058
sous-total fiscalité ménage	4 790 986	4 747 068

Le chapitre des dotations (74) est extrêmement stable entre 2024 et 2025. La Dotation Globale de Fonctionnement a évolué de +29 000 € (c/7411), et les compensations ont augmenté de 12 000 € (c/7483) mais le fonds de péréquation de la taxe professionnelle a diminué (-15 000 €), ainsi que les participations du département et le FCTVA. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a été supprimée (4 050 €).

Les participations liées à la CAF et à l'ANAH augmentent de 47 000 € (c/7478), compensent la non-réalisation des fonds de concours voirie (56 000 € - c/74741) du fait de leur transfert en investissement.

Enfin, on peut noter une bonne réalisation des produits des services (chap 70) portée par les recettes périscolaires et extrascolaires, sport, ainsi que par le Salon de l'Habitat.

#### Recettes de fonctionnement, Budget Principal

chapitre		CFU 2024	BP 2025 (+DM)	CFU 2025	% de réalisation
013	Atténuations de charges	6 272,37	0,00	8 761,34	
70	Produit des services	1 213 109,98	1 208 182,00	1 344 369,96	111 %
73	Impôts et taxes	9 369 347,00	9 493 587,00	9 480 243,00	99 %
dont 731	Fiscalité locale	6 247 657,00	6 373 472,00	6 358 706,00	99 %
74	Dotations, subventions	1 847 126,12	1 824 259,44	1 849 015,75	101 %
75	Autres produits gestion courante	335 125,68	625 243,84	638 706,25	102 %
	DONT régularisations budgets de stocks (1)	151 000,00	440 000,00	440 000,00	100 %
77	Produits exceptionnels (2)	56 598,20	0,00	914 470,00	
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	
Total recettes réelles		12 827 579,35	13 151 272,28	14 235 566,30	108 %
042	opérations d'ordre entre sections	159 851,47	144 745,87	146 546,01	101 %
002	résultat de fnt reporté	284 377,15	944 344,50	944 344,50	
Total recettes		13 271 807,97	14 240 362,65	15 326 456,81	107 %

## 4 LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

La dette est en diminution entre 2024 et 2025, mais il convient de prendre en considération l'emprunt « de précaution » de 245 000 € levé en 2024 et reporté en 2025 par le biais de l'affectation de résultat (compte 1068). Après retraitement de cet emprunt, **l'endettement est stable entre 2024 et 2025.**

Suite à l'amélioration de la CAF brute, on note une diminution de la capacité de désendettement, représentant le nombre d'années que la CCPR mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Il est convenu de considérer que le seuil d'alerte est autour de 10 ans.

	CFU 2024 (€)	CFU 2025 (€)	Evolution (€)
Capital restant dû (CRD) cumulé au 31/12	6 881 659	6 638 501	-243 158
CRD cumulé après retraitement	6 636 659	6 638 501	+1 842
Capa. Désendettement	3.7 ans	2.11 ans	-1.59

✚ **Encours de la dette en € /habitant** : 293 contre 303 €/hab en 2024, sur les budgets agrégés.

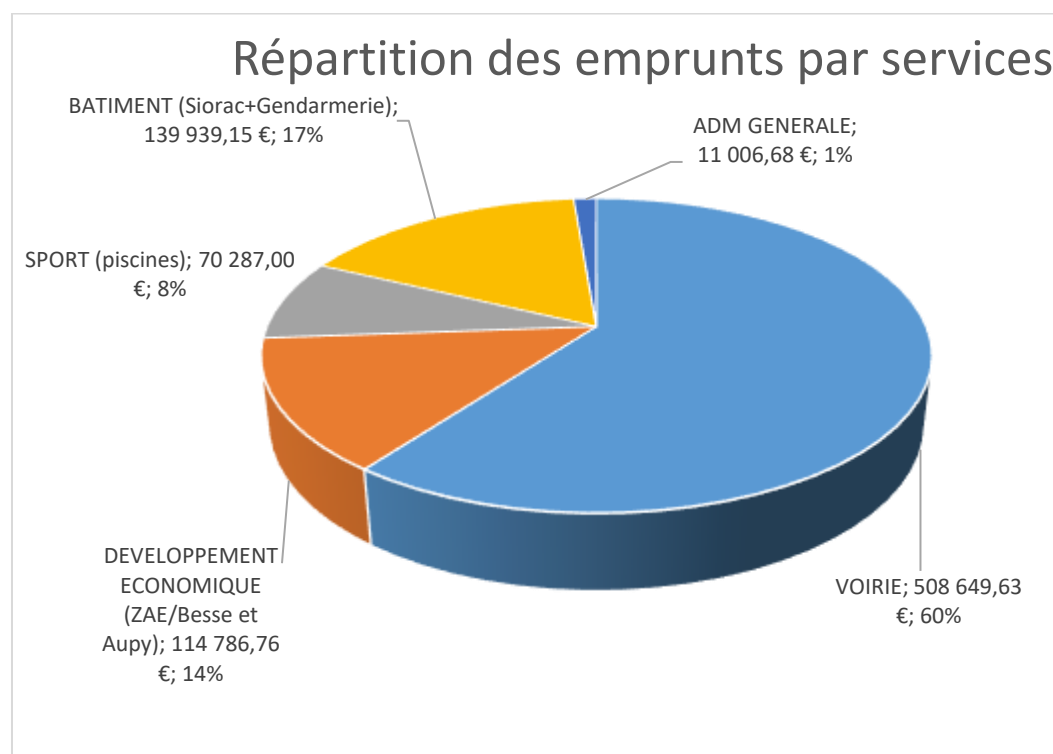
✚ **Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement** : Ce ratio s'élève en 2025 à 50% contre 53 % en 2024 sur les budgets consolidés.

✚ **Composition de la dette** :

La dette de la CCPR est à 73 % à taux fixe, 19 % à taux révisable et 8 % à taux variable.

En 2025, 60 % de la dette est lié aux travaux et matériel de Voirie.

Pour les autres emprunts l'annuité est compensée pour partie par des redevances et loyers à hauteur de 116 382€ en 2025.



## 5 LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES SOUS FORME DE PRESTATIONS EN NATURE OU DE SUBVENTIONS

### Liste des subventions attribuées en 2025 :

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 387 081,82</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>104 104,27</b>	
<b>Associations</b>	<b>99 404,94</b>	
AMICALE DE LA CCPR 24600 RIBER	200,00	
AMICALE DE LA CCPR 24600 RIBER	15,94	
AMICALE ST JUST CHEZ MME DOURT	686,00	
ANIMER POUR VIVRE A SIORAC TRA	450,00	
ARCHERS DE L'ETOILE 24190 SAIN	600,00	
ASSO CULTURELLE IRLANDAISE DE	2 500,00	
ASSOC FC LTMV FETE DU SPORT 24	300,00	
ASSOCIATION PORTA VOTZ 24350 T	400,00	
ASSOCIATION RURAL SAUVAGE 2435	2 714,00	
CAFE PLUCHE CAFE ASSOCIATIF EP	2 486,00	
CAR HANDBALL 24600 RIBERAC (CE	1 040,00	
CAR RUGBY 24600 RIBERAC (STADE	1 462,00	
CAR TENNIS 24600 RIBERAC (Stad	1 500,00	
CAVALIERS ET MENEURS DE LA VAL	150,00	
CLUB BASKET TOCANE SOUS SECTIO	1 403,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE VANXAINS	2 575,00	
CYCO TOURISME CODEP 24 PAQUE	500,00	
DOUCHAPT BLUES 24350 DOUCHAPT	2 000,00	
ECOLE ALLEMANS AMICALE LAIQUE	2 377,00	
ECOLE BERTRIC BUREE AMICALE LA	2 608,00	
ECOLE CHERVAL AD OCCE 24 CHERV	1 199,00	
ECOLE DE CELLES ASSO FOYER SOC	2 335,00	
ECOLE DE GRAND BRASSAC AD OCCE	2 188,00	
ECOLE DE PAUSSAC POSSAKLAND 24	2 606,00	
ECOLE DE ST MARTIN COOPERATIVE	2 584,00	
ECOLE DE VERTEILLAC SECTION EC	3 828,00	
ECOLE HAUTS DE DRONNE ASSOCIAT	5 869,00	
ECOLE JULES FERRY COOPERATIVE	4 377,00	
ECOLE LA TOUR BLANCHE-CERCLES	2 083,00	
ECOLE MATERNELLE COOP SCOLAIRE	3 702,00	
ECOLE MATERNELLE LISLE LISLE A	2 503,00	
ECOLE MATERNELLE RIBERAC COOP	2 275,00	
ECOLE PRIMAIRE DE TOCANE FOYER	3 765,00	
ECOLE PRIMAIRE MONTAGRIER COOP	2 587,00	
ECOLE PRIMAIRE OCCCE COOP SCOL	2 482,00	
ENVOL CENTRE SOCIO CULTUREL 16	6 000,00	
HAND TOCANE ASSOC.GPT INTERCOM	1 000,00	
ISABELLE FM LAPEYRONNIE PATRIC	1 000,00	
ITINERAIRE BAROQUE 24600 RIBER	2 500,00	
JUDO CLUB RIBERAC 24600 RIBERA	1 805,00	
LES CINEPASSEURS 24600 RIBERAC	1 429,00	
LIBERTE FM 24600 RIBERAC (MAIR	1 000,00	
M PERIGORD ORIENTATION PLAISIR	400,00	
MME AMICALE LAIQUE VILLETTOUREI	3 534,00	
OCCE ECOLE ST VINCENT DE CONNE	4 012,00	
PAUSSAC PERIGORD ESCALADE 2431	628,00	
RAID VAL DE DRONNE COMITE DES	900,00	
RESTAURANTS DU COEUR DE LA DOR	6 000,00	
SECOURS POPULAIRE DE TOCANE 24	1 079,00	
TEAM CYCLISTE VERTEILLACOIS TC	334,00	
TENNIS CLUB VAL DE DRONNE 2460	1 678,00	
TRESOR PUBLIC DE RIBERAC	-5 500,00	
UNION SPORTIVE TOCANAISE FOOT	1 266,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes physiques</b>	<b>4 699,33</b>	
M CARTAL NICOLAS 24410 SAINT P	700,00	
M FERRIER LOIC 24410 SAINT PRI	700,00	
M LACOMBE MICHEL 24410 PARCOUL	329,75	
M LAGARDE JEAN-PAUL 24350 TOCA	796,83	
M ORBAN CLAUDIA 24800 RIBERAC	486,45	
MME BUISSON BERNADETTE 24800 R	749,81	
MME BUMBAC MARIE-CHRISTINE 241	936,49	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>1 282 977,55</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>25 988,76</b>	
SYNDICAT MIXTE PERIGORD	25 988,76	
<b>Communes</b>	<b>165 000,00</b>	
COMMUNE DE RIBERAC	150 000,00	
SMOLS	15 000,00	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>816 818,54</b>	
BUDGET ADS	94 000,00	
BUDGET BEAUCLAIR	64 959,52	
BUDGET OFFICE TOURISME INTERCO	237 648,71	
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DE	116 200,80	
ENFANCE JEUNESSE CRECHE	41 344,24	
SYND RIVIERES BASSIN DRONNE	150 296,27	
SYNDICAT MIXTE NUMERIQUE	112 369,00	
<b>Autres</b>	<b>275 170,25</b>	
CIAS DU VAL DE DRONNE	190 000,00	
ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME	57 684,00	
PAYS PERIGORD VERT	27 486,25	

## 6 LISTE DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

Budget	Déléataire	Service délégué
Budget Annexe Assainissement Non Collectif	Sogedo Saur Agur Véolia	Facturation des redevances
Budget REOMI	SMD3	Collecte et traitement des ordures ménagères

## 7 TABLEAU DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES

Budget	Acquisition	Cession	Valeur
Budget principal		Vente bâtiments Besse & Aupy	879 596,86 € TTC
		Vente Halte Nautique et logement Epeluche	145 000,00 € TTC